

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77143

Objet

Tarifs du Palais des
Congrès -
CENTRE POLYVALENT
D'ANIMATION & D'ACTI-
VITÉS CULTURELLES -

Additif à la délibé-
ration du Conseil
Municipal du 30/9/77

DATE DE CONVOCATION

21 novembre 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 novembre 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 26

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le vingt cinq novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LIS, BOUCHET,
LACHAUD, BOUTET, FABER, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN
POUGET, MAURELLET, BOISARD, BOULAN, BROTRÉAU, DUFEIL, PELLETIER,
Mme TACQUET, M. CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU Dr VIAUD par M. BOISARD
Me TAP par M. LIS
Me DUFOUR par M. LACHAUD

Absents : MM. BERLAND

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du
30 Septembre 1977 a fixé les nouveaux tarifs du
CEPAAC. A l'application de ceux-ci, il s'est avéré
nécessaire de leur apporter un additif complétant les
différentes prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'avis favorable de la Commission Municipale des
Finances en date du 24 Novembre 1977,

DECIDE :

- d'apporter à la délibération en date du 30 Septembre
1977 l'additif suivant :

Après décide : - de fixer comme suit les tarifs du
CEPAAC.

Ajouter : Tarifs hors taxes. (révisable annuel-
lement.

Paragraphe " D " - B A L S :

A la rubrique : location piste et podium, après
(facturés en sus)

Ajouter : - montage, démontage, amortissement du
matériel : 8,00 frs le M²

./....

Paragraphe : SUGGESTIONS PROMOTIONNELLES COMPLEMENTAIRES :

en " B " : rubrique "remise non cumulable",
après :- 25 % à partir du 4ème jour de présence d'un congrès,
ajouter : "sur tarifs pour salles occupées 4 jours de suite".

Paragraphe " F " - ASSISTANCE TECHNIQUE :

après : Hôtesses d'Accueil (heures ouvrables)
par heure : 30,00 frs
ajouter : (heures de dimanches et jours fériés)
par heure : 45,00 frs
(heures de nuit) par heure : 55,00 frs

- Dactylographie :

la page de 21 x 29,7 4,00

- Reprographie :

photocopie, la pièce 1,00

- Duplication :

stencil, la pièce 2,00
stencil, unité dactylographiée . . . 4,50

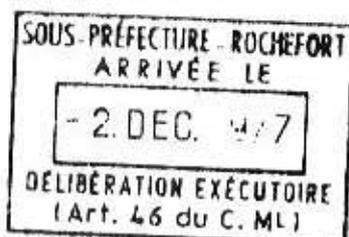
- Tirage :

par unité de 100 feuillets, papier
fourni 15,00

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an
susdits.

Ont signé au registre Messieurs les membres
présents.

Pour extrait conforme.
Le Maire,



[Handwritten signature]
Guy TETARD.